



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question écrite n° 31351

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de renforcer les moyens humains de l'Institut national de recherches archéologiques préventives en Rhône-Alpes. Alors que la région roannaise dispose d'un important patrimoine architectural et archéologique, beaucoup de projets sont freinés ou bloqués du fait de la nécessité d'effectuer des fouilles, sans les moyens qui seraient pourtant nécessaires. Le déficit budgétaire de l'INRAP a conduit à la réforme de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 par la loi du 1er août 2003 qui contient notamment des dispositions sur le financement des diagnostics. Il y a aujourd'hui urgence à embaucher plusieurs personnes en contrat à durée déterminée pour faire face à l'accroissement d'activité et aux besoins en archéologie préventive dans le département de la Loire. Il lui demande d'indiquer la position de son ministère sur cette proposition.

Texte de la réponse

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) bénéficie d'un très bon budget pour 2004 qui lui permet de retrouver son équilibre financier. Cet établissement avait connu une crise profonde, depuis sa création, en raison des nombreux dysfonctionnements liés à l'application de la loi du 17 janvier 2001. Il est maintenant doté des moyens d'action nécessaires pour résorber progressivement les opérations qui n'avaient pu être conduites dans les délais et traiter les opérations nouvelles en liaison avec les services archéologiques des collectivités territoriales. Il appartient à l'établissement d'affecter dans les régions, de façon optimale, les effectifs qu'il est autorisé à recruter, de manière à assurer la meilleure correspondance entre les besoins constatés et prévus et les ressources humaines. La situation de la région Rhône-Alpes sera prise en compte dans ce cadre, de façon très attentive.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31351

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 28

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2305